

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, en parlant en faveur des deux amendements dont nous discutons en même temps aujourd'hui, je voudrais dire d'abord que je suis frappé et même interloqué par ce qu'a dit le ministre dans son discours du 28 janvier à l'étape de la deuxième lecture et la contradiction qui existe entre cet exposé philosophique éclairé et ce que nous trouvons à l'article 4 du bill à l'étude. Voici un passage de la déclaration du ministre à la page 2941 du hansard:

Nos jeunes participent activement à notre société et bien que nous souhaitions encourager cette participation, ils sont assez indépendants à bien des égards, assez objectifs, pour se livrer à une analyse critique impossible à notre génération. Je ne veux pas faire des jeunes une sorte d'alter ego indépendant, hurlant dans l'obscurité. Au contraire, je soutiens que la jeunesse a voix au chapitre dans notre société comme je l'ai toujours fait pour tous les citoyens. Les jeunes ont des idées bien arrêtées; ils ont fait une analyse; n'empêche que ce que nous faisons aujourd'hui prépare la société dans laquelle ils vivront demain. Ils seront obligés de réparer demain nos erreurs d'aujourd'hui. Voilà certes une raison suffisante pour leur accorder une participation totale et égale dans notre société. La pire chose qui pourrait se produire, à mon avis, serait un retour aux tristes années 50, alors que les jeunes vivaient repliés sur eux-mêmes.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, mettre en relief les paroles du ministre que j'ai citées tout à l'heure:

Au contraire, je soutiens que la jeunesse a voix au chapitre dans notre société.

Maintenant en lisant l'article à l'étude, l'article n° 4 du bill, j'y relève que:

Est institué un Conseil de la Compagnie composé d'au moins sept et d'au plus neuf membres, nommés par le gouverneur en conseil...

C'est là une juxtaposition très intéressante de deux points de vue. Cela saute aux yeux, s'il n'y a aucune contradiction entre les vues du ministre et ce que nous trouvons dans le bill, nous assistons à une déviation spectaculaire, c'est le moins qu'on en puisse dire. C'est pourquoi je me demande si le ministre croit vraiment à ce qu'il dit. S'il n'y croit pas, il a dû subir des pressions extraordinaires qui l'ont amené à appuyer cet article en particulier.

Comment peut-il soutenir d'une part qu'il veut plaider pour que les jeunes aient légitimement voix au chapitre dans nos institutions et d'autre part, aller jusqu'à leur refuser, comme il l'a fait, cette même voix dans les conseils d'un organisme conçu pour attirer les jeunes à collaborer dans la lutte contre certains maux de la société. Il nous semble incroyable, à moi-même et à mon parti, qu'à cette époque d'aliénation et de lutte pour le

droit de participer, le ministre envisage une mesure si réactionnaire. A mon avis, il devrait la rejeter sans autre forme de procès.

Nous sommes à une époque de décisions collégiales. Nous avons émergé d'une ère apollonienne d'apathie et d'acceptation pour entrer dans une ère où l'on cherche à étendre la démocratie bien au-delà du simple concept d'un homme, une voix. Peut-être sommes-nous au seuil d'un nouvel âge, celui d'un dialogue permanent entre gouvernants et gouvernés.

Un coup d'œil jeté sur nos quotidiens nous confirme le fait que les étudiants, les syndicats ouvriers, les Indiens, les Noirs, les locataires, les pauvres et les militants de l'antipollution s'attaquent tous à des oligarchies qui les paralysent, les dépossèdent et les écrasent. Ils s'y attaquent parce qu'ils veulent, par-dessus tout, aider à prendre les décisions, à fixer les règles du jeu qui influenceront sur leurs vies, et ils veulent le faire plus d'une fois tous les quatre ans. En fait, ils réclament que leurs voix soient entendues. Je doute qu'on retourne à une période ancienne où les gens contemplaient leur nombril, pour employer les paroles du ministre. Au contraire, la société doit s'adapter à l'exigence de ceux qui réclament voix au chapitre; sinon, elle n'aura qu'à bien s'armer car la réaction sera violente. Je me rends compte que le ministre sait ces choses et qu'il est probablement d'accord avec moi sur la plupart d'entre elles. Voilà pourquoi je ne conçois pas que nous puissions en revenir au concept d'un conseil totalement désigné comme si cela devait être la solution magique à tous les problèmes que pose la CJC.

Faisons un instant l'historique de la CJC. Tout d'abord, pendant deux ans et demi la CJC a eu un conseil dont les membres étaient tous nommés. Je pourrais ajouter que figuraient à ce conseil certains hommes qui occupent actuellement une position très élevée dans les milieux gouvernementaux anonymes en se tenant dans les coulisses. La CJC était alors constamment dans une mauvaise passe parce que ceux-là et d'autres ne s'acquittaient pas convenablement de leur tâche. Ensuite, au bout de ces deux ans et demi, il y a eu trois ou quatre mois à l'automne dernier où on a eu un conseil élu. Dix sur quinze de ses membres devaient être élus par les aides bénévoles ou devaient être choisis parmi eux. Il y a eu quantité de controverses et la CJC s'est trouvée dans une plus mauvaise passe encore. C'est alors, juste avant Noël que la voix puissante de M. Saulnier de Montréal s'est fait entendre et un frémissement a parcouru tout le pays.